

DERNIERS ADIEUX DE M. DE LORIMIER A SON ÉPOUSE.

Prison Neuve de Montréal,

15 février, 1839, 7 heures du matin.

Ma chère et bien-aimée,

A la veille de partir de mon lugubre cachot pour monter sur l'échafaud politique, déjà ensanglantée de plusieurs victimes qui m'y ont devancé, je dois à mon devoir conjugal, ainsi qu'à ma propre inclination, de t'écrire un mot avant que de paraître devant mon Dieu, Juge le Souverain de mon âme. Dans le court intervalle qui s'est écoulé depuis l'union sacrée de notre mariage jusqu'à présent, tu m'as fait, chère épouse, jouir du vrai bonheur. Tu m'as tout prodigué : amitié, tendresse et sincérité. Pour toutes ces vertus de ta part, je n'ai jamais été ingrat. Aujourd'hui des assassins avides de sang viennent m'arracher de tes bras, ils ne pourront jamais effacer ma mémoire de ton cœur ; j'en ai la conviction. Ils viennent t'arracher ton soutien et ton protecteur, ainsi que celui de mes chers enfants. La Providence et les amis de ma patrie y pourvoient ! Ils ne m'ont pas seulement donné le temps de voir mes deux chères petites filles pour les serrer contre mon cœur paternel, et leur donner un dernier adieu. Ils m'ont privé de voir mon bon vieux père, mes frères et sœurs, pour leurs faire mes adieux. Ah ! cruelle pensée ! Cependant je leur pardonne de tout mon cœur.

Quant à toi, ma chère, tu dois prendre courage et penser que tu dois vivre pour tes enfants qui ont grandement besoin des soins maternels de leur tendre et dévouée mère. Ils seront privés de mes caresses et de mes soins.

Je puis t'assurer, ma chère Henriette, que si de la voûte azurée je puis faire quelque chose pour toi, je ferai tout pour t'aider et te protéger. Mes chers enfants seront privés de mes caresses ! S'il est en ton pouvoir, emploie double caresses envers eux, afin qu'ils ne puissent pas trop ressentir les effets de la